

Adresse de la société populaire de Lille, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et félicite la Convention de son décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Lille, qui s'indigne de l'attentat contre les représentants et félicite la Convention de son décret du 18 floréal, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 404-405;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14253\\_t1\\_0404\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14253_t1_0404_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

les poignards, les crimes sont à l'ordre du jour pour eux, pour venir à bout de leurs détestables complots, tout cela échouera contre la vertu et la valeur des vrais républicains français. Il semble que l'Éternel auquel vous venez, par votre décret du 18 floréal dernier, consacrer une fête mémorable, se plait à les déjouer, à veiller sur les destinées de notre République, et sur les jours précieux de nos augustes montagnards.

Oui, Citoyen président, la société ne peut qu'admirer la profonde sagesse qui vous a portés à rendre ce décret; il atterrera tout à coup et le fanatisme et les malveillans; il tend à faire de la France une seule famille, une réunion de frères, vous y parviendrez et nous vous offrons nos vies, nos corps pour former un rempart entre vous et les mains parricides qui osent attenter à vos jours; parlez et nous partons.

Le décade dernier nous avons fait l'inauguration des 3 martyrs de la liberté, Brutus, Marat et Lepelletier avec la pompe digne du sujet. Une affluence de personnes des deux sexes a assisté à cette cérémonie et l'air n'a cessé de retentir de ces doux accents: Vive la République, vivent nos dignes montagnards.

Nous sommes, Citoyen président, avec fraternité. »

Les membres composant le c. de correspondance :

FAREIN, ALAIS [et une signature illisible].

## 40

Les citoyens de la commune de Die-sur-Loire (1) félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal (2), et lui disent que les monstres qui ont voulu dégrader l'homme, n'ont jamais eu aucune influence sur eux; que la première inscription qui se fait remarquer dans leur temple est celle-ci: *Adore l'Être-Suprême, sois juste et bienfaisant*. Cette commune témoigne la profonde indignation qu'elle a éprouvée à la nouvelle que des scélérats avoient osé porter une main liberticide sur deux représentants du peuple. Si nous n'avions pas craint, dit-elle, d'outrager nos frères de Paris, nous serions déjà partis en masse, et nous vous aurions prouvé que ce n'est pas en vain que nous avons juré, dans notre dernière adresse, que nos corps serviroient de rempart aux vertueux montagnards de la Convention nationale. A la prochaine décade nous aurons fourni deux milliers de salpêtre; nous y joignons un don patriotique de 2,000 livres; notre contribution en chiffons a excédé de 700 liv. notre contingent. Courage, braves représentants ! les vrais amis du peuple vous soutiendront. La prochaine décade on coupe les orges. *Vive la République ! vive la Montagne !*

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) Saint-Dié-sur-Loire, Loir-et-Cher.

(2) Et non 18 germinal.

(3) P.V., XXXIX, 96. B<sup>64</sup>, 28 prair. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

[Die-sur-Loire, s.d.] (1).

« Représentants,

Vous avez lu dans l'âme des vrais républicains français en reconnaissant l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, les monstres qui avaient voulu dégrader l'homme n'ont jamais eu aucune influence sur les citoyens de la commune de Dié sur Loire; la première inscription qui se trouve dans notre temple est: *Adore l'Être Suprême, sois juste et bienfaisant*.

Nous avons appris avec autant d'horreur que d'indignation que des scélérats avaient osé porter une main liberticide sur deux de nos vertueux représentants; si nous n'avions craint d'outrager nos frères de Paris, nous serions déjà partis en masse et nous aurions prouvé que ce n'est pas en vain que nous avons juré, dans notre dernière adresse, que nos corps serviraient de rempart à nos vertueux montagnards de la Convention nationale.

La prochaine décade nous aurons fourni deux milliers de salpêtre révolutionnaire; nous y joignons un *don patriotique de deux mille livres*; notre contribution en chiffons a excédé de 700 l. notre contingent.

Courage, braves représentants, les vrais amis du peuple vous soutiendront.

La prochaine décade on coupe les orges. Vive la République, vive la Montagne et nos braves représentants. »

PASSAVANT (présid.), SERRE, TROUIN, GUÉNIN (mairie) [et 3 signatures illisibles].

## 41

La société populaire de la commune de Lille (2) écrit à la Convention nationale que les tyrans avec lesquels la République est en guerre, et qui n'ont usurpé leurs pouvoirs qu'à force de crimes et d'assassinats, sentent qu'ils ne peuvent les conserver qu'à force de scélératesse, et que ces infâmes moyens doivent paroître légitimes à ceux dont l'existence est un forfait envers l'humanité; mais que ce qu'elle ne sauroit croire, et ce qui l'a pénétrée de la plus vive douleur, c'est qu'il se soit trouvé des Français, ou plutôt des monstres, dont le bras parricide se soit prêté à ces abominables complots contre Robespierre et Collot-d'Herbois. Cette société ajoute que le génie de la liberté veillera sur la conservation de la représentation nationale et du gouvernement révolutionnaire, qu'elle travaillera à les maintenir; et elle termine par rendre grâces à l'Être-Suprême de ce que deux représentants du peuple, qui ont si bien justifié sa confiance, n'ont pas péri sous les poignards.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 305, pl. 1138, p. 14.

(2) Nord.

(3) P.V., XXXIX, 97.

[Lille, 15 prair. II] (1).

« Citoyens représentants,

Nous avons appris avec indignation mais sans étonnement les nouveaux attentats de nos lâches ennemis; nous savions depuis longtemps que les tyrans qui nous font la guerre et qui n'ont usurpé leur pouvoir qu'à force de crimes et d'assassinats, ne pouvaient le conserver qu'à force de scélératesses. Ces infâmes moyens doivent paraître légitimes à ceux dont l'existence est un forfait envers l'humanité, mais ce que nous ne saurions croire, mais ce qui nous pénètre de la plus vive douleur, c'est qu'il se soit trouvé des français ou plutôt des monstres dont le bras parricide se soit prêté à l'exécution de ces abominables complots... Eh! dans quels temps a-t-on voulu priver le Comité de salut public de Robespierre et de Collot d'Herbois, c'est lorsque la sagesse des membres qui le composent, faisant un digne usage de vos décrets salutaires et de l'autorité que vous leur avez transmise ont maintenu l'unité de la République, anéanti les factions et leurs auteurs, et mis la vertu et la probité à l'ordre du jour; c'est lorsque guidant la marche de nos intrépides bataillons dans le sentier de la victoire, on a vu partout à la fois les succès accompagner nos drapeaux et le bruit de nos exploits faire trembler les despotes jusques sur leurs trônes. Ils savent bien, ces rois mangeurs d'hommes que le dernier parti qui leur reste est d'anéantir la représentation nationale et le gouvernement révolutionnaire; mais le génie de la liberté qui règle nos destinées veille sur l'un et sur l'autre et nous les maintiendrons.

Représentans, nous remercions l'être Suprême de ce que deux hommes, qui ont si bien justifié la confiance du peuple, nous ont été conservés. Vive la République! »

DETOUT (présid.), DESFORGE.

## 42

La société populaire de la commune d'Aschères-le-Marché (2), district de Neuville, annonce à la Convention nationale que deux de ses membres, (les citoyens Madré, frères) après avoir travaillé sans succès à l'extraction du salpêtre, viennent enfin, en se dirigeant par les lumières de l'agent du district, de réussir dans cette manipulation; qu'à la nouvelle du succès de leur entreprise, le plus vif enthousiasme s'est manifesté dans son sein, aux cris de *vive la République et mort aux tyrans!* Cette société félicite la Convention nationale sur le décret par lequel elle a proclamé, au nom du peuple, l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, et termine par l'inviter à ne quitter son poste qu'après avoir exterminé le dernier des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 306, pl. 1162, p. 19.

(2) Loiret.

(3) P.V., XXXIX, 97. J. Sablier, n° 1366.

[Aschères-le-Marché, s.d.] (1).

« Citoyen président,

La société populaire et révolutionnaire séante à Achères-le-Marché, district de Neuville, département du Loiret, représente à la Convention nationale que les citoyens Pierre et Louis Madre, frères, cultivateurs, membres de cette société, conduits plutôt par leur patriotisme que par leurs connaissances, se sont empressés de former un atelier particulier pour lessiver les terres et en extraire le salpêtre; après de longs et pénibles travaux [ils] ont eu la disgrâce de voir leur première cuite manquée. Ces républicains, sensibles à la perte qu'ils avaient éprouvée et encore plus à la manque de cette matière tant nécessaire pour la défaite de nos ennemis, ont invité l'agent aux salpêtres du district, de se transporter, et de leur procurer les connaissances nécessaires pour le rétablir. Y étant parvenus, se sont transportés à la séance de la société ont apporté de ce minéral républicain et ont annoncé la réussite de leur entreprise et l'espérance qu'ils ont de récolter au moins six cents livres de salpêtre. Aussitôt le plus grand enthousiasme s'empare de toute l'assemblée, des cris de Vive la République, mort aux tyrans, se font entendre de toutes part. Un membre observe que ce produit médiocre n'est pas suffisant pour les indemniser de leurs travaux et soins, il demande qu'il soit sur le champ nommé une députation pour se rendre auprès du conseil général de la commune en permanence, à l'effet de l'inviter à prendre en considération la perte des citoyens Madre, et de prendre l'atelier au compte de la commune afin de continuer ces opérations salutaires, ce qui s'est aussitôt effectué.

La société pleinement satisfaite d'un tel procédé se trouvera suffisamment dédommée par le plaisir qu'elle a de voir fabriquer sous ses yeux les matières les plus propres pour la destruction du dernier de nos ennemis.

Représentants, dignes mandataires d'un peuple libre, qui savez déjouer tous les complots, ourdis contre nous, vous avez mis la vertu et la probité à l'ordre du jour, décrété que le peuple français reconnaît l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, recevez-en de nous les plus grandes félicitations; continuez, avancez à grands pas dans les sentiers de la vertu, restez fermes et ne quittez votre poste qu'après avoir exterminé le dernier des tyrans. »

LEJEUNE, SIMON, FORTIN [et une page de signatures illisibles].

## 43

Le citoyen Labarthe, employé à la commission de la marine et des Colonies, envoyé à la Convention nationale la seconde partie des tables analytiques, et par ordre de matières et chronologique, des lois concernant la marine et les colonies, dont il est rédacteur, et lui témoigne qu'il s'estimera infiniment heureux

(1) C 306, pl. 1162, p. 18.